

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°03-2023-135

PUBLIÉ LE 5 SEPTEMBRE 2023

# Sommaire

## **03\_DDFIP\_Direction Départementale des Finances Publiques de l'Allier / Stratégie / Contrôle de Gestion / Qualité de Service**

03-2023-09-05-00002 - Arrêté n° 2239 / 2023 relatif à la fermeture exceptionnelle du service de gestion comptable (SGC)?? de Vichy (1 page)	Page 3
03-2023-08-31-00005 - Décision de nomination d un comptable public intérimaire - SGC Gannat (1 page)	Page 5
03-2023-09-05-00001 - Décision n° 2238 / 2023 de délégation de signature?? en matière d'ordonnancement secondaire (1 page)	Page 7

03\_DDFIP\_Direction Départementale des  
Finances Publiques de l'Allier

03-2023-09-05-00002

Arrêté n° 2239 / 2023 relatif à la fermeture  
exceptionnelle du service de gestion comptable  
(SGC)  
de Vichy



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
des Finances publiques**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ALLIER  
9 AVENUE VICTOR HUGO – BP 81609  
03016 MOULINS CEDEX

**Arrêté n° 2239 / 2023 relatif à la fermeture exceptionnelle du service de gestion comptable (SGC)  
de Vichy**

L'Administrateur général des Finances publiques,  
Directeur départemental des Finances publiques de l'Allier,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°639/2023 du 6 mars 2023 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de l'Allier ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le service de gestion comptable (SGC) de Vichy, situé 8 rue du Bief à Cusset, sera fermé au public, à titre exceptionnel, mercredi 4 octobre 2023.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Fait à Moulins, le 5 septembre 2023

Par délégation de la Préfète,  
Le Directeur Départemental des Finances Publiques  
de l'Allier

Signé

Sylvain EME

03\_DDFIP\_Direction Départementale des  
Finances Publiques de l'Allier

03-2023-08-31-00005

Décision de nomination d un comptable public  
intérimaire - SGC Gannat



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Direction générale des Finances publiques**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ALLIER  
9 AVENUE VICTOR HUGO – BP 81609  
03016 MOULINS CEDEX

### **Décision de nomination d'un comptable public intérimaire**

L'Administrateur général des Finances publiques,  
Directeur départemental des Finances publiques de l'Allier,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;  
Vu le décret du 11 février 2021 portant nomination de M. Sylvain EME, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des Finances publiques de l'Allier ;  
Vu l'arrêté du 11 avril 2018 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;  
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 19 février 2021 fixant au 8 mars 2021 la date d'installation de M. Sylvain EME dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de l'Allier ;

### **Décide :**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

L'intérim du Service de Gestion Comptable (SGC) de Gannat est confié à Madame Jessica KIMINU, Inspectrice des Finances Publiques, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

#### **Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Fait à Moulins, le 31 août 2023

L'Administrateur général des Finances Publiques,  
Directeur Départemental des Finances Publiques,

Signé

Sylvain EME

03\_DDFIP\_Direction Départementale des  
Finances Publiques de l'Allier

03-2023-09-05-00001

Décision n° 2238 / 2023 de délégation de  
signature  
en matière d'ordonnancement secondaire



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
des Finances publiques**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ALLIER  
9 AVENUE VICTOR HUGO – BP 81609  
03016 MOULINS CEDEX

**Décision n° 2238 / 2023 de délégation de signature  
en matière d'ordonnancement secondaire**

Le Directeur du Pôle RH- Formation professionnelle de la Direction départementale des Finances publiques de l'Allier,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 15 février 2023 portant nomination de la Préfète de l'Allier – Mme Pascale TRIMBACH ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2172/2023 du 28 août 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale de l'Etat à M. Alain HINOT, administrateur des finances publiques adjoint ;

**DECIDE :**

Article 1er - En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêté préfectoral n° 2172/2023 en date du 28 août 2023, seront exercées, dans la limite de ses attributions et compétences, par :

Mme Charline DOLAT, inspectrice des finances publiques,  
Mme Nadine POUZET, contrôlease principale des finances publiques  
Mme Michèle THEVENET, contrôlease des finances publiques

Article 2 - La subdélégation de signature est donnée dans la limite des compétences et conditions mentionnées dans les arrêtés préfectoraux susvisés pour la gestion des frais de déplacement à :

Mme Charline DOLAT, inspectrice des finances publiques,  
Mme Françoise GIRARD, contrôlease principale des finances publiques  
Mme Nadine POUZET, contrôlease principale des finances publiques  
Mme Michèle THEVENET, contrôlease des finances publiques

Article 3 - La présente décision annule la décision n°1038/2023 en date du 12 avril 2023. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Moulins, le 5 septembre 2023

L'Administrateur des Finances Publiques adjoint,

Signé

Alain HINOT